

## Rapport

Date de la séance du CE: 13 novembre 2019  
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie  
N° d'affaire: 2019.BVE.10477  
Classification: Non classifié

### **Berne, Freiburgstrasse 7, Université, Cliniques de médecine dentaire, aménagements et entretien, crédit d'engagement pour la réalisation**

---

#### Table des matières

|          |                                                                                                                                                               |          |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1</b> | <b>Synthèse .....</b>                                                                                                                                         | <b>2</b> |
| <b>2</b> | <b>Bases légales .....</b>                                                                                                                                    | <b>2</b> |
| <b>3</b> | <b>Description de l'affaire .....</b>                                                                                                                         | <b>2</b> |
| 3.1      | Rappel .....                                                                                                                                                  | 2        |
| 3.1.1    | Cliniques de médecine dentaire .....                                                                                                                          | 2        |
| 3.1.2    | Situation du bâtiment .....                                                                                                                                   | 3        |
| 3.2      | Caractéristiques du projet .....                                                                                                                              | 4        |
| 3.3      | Etapes et locaux provisoires .....                                                                                                                            | 5        |
| 3.4      | Equipement .....                                                                                                                                              | 5        |
| 3.5      | Alternatives et conséquences en cas de refus .....                                                                                                            | 5        |
| <b>4</b> | <b>Répercussions financières, répercussions sur le personnel .....</b>                                                                                        | <b>5</b> |
| 4.1      | Récapitulatif des coûts .....                                                                                                                                 | 5        |
| 4.2      | Financement .....                                                                                                                                             | 5        |
| 4.3      | Répercussions sur le personnel et coûts induits .....                                                                                                         | 6        |
| 4.4      | Informations sur les investissements préservant la valeur et ceux<br>généralant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les<br>amortissements ..... | 6        |
| <b>5</b> | <b>Proposition .....</b>                                                                                                                                      | <b>6</b> |



## **1 Synthèse**

Les cliniques de médecine dentaire se trouvent depuis 1954 à la Freiburgstrasse 7 sur le site de l'Hôpital de l'Île. Le bâtiment digne de protection a été agrandi à deux reprises, en 1963 et entre 1992 et 1996. Les activités de recherche et d'enseignement ainsi que les prestations de traitement dispensées par les cliniques sont en constante augmentation depuis quelques années.

Le déménagement de l'unité de recherche des cliniques de médecine dentaire dans le nouveau bâtiment du Swiss Institute for Translational and Entrepreneurial Medicine (sitem-insel AG) permet de compenser une partie du déficit en matière de surfaces qui a été relevé lors d'un audit réalisé en 2016. Etant donné que l'espace dans les locaux de la Freiburgstrasse 7 reste cependant limité même après le déménagement de l'unité de recherche, les surfaces à disposition doivent être utilisées et entretenues de manière optimale.

Le crédit demandé de 1 730 000 francs (coût total de CHF 1 900 000 moins le crédit d'étude déjà autorisé de CHF 170 000) doit permettre de procéder aux travaux d'aménagement et d'entretien nécessaires. Ces derniers doivent être réalisés entre juin 2020 et septembre 2021.

## **2 Bases légales**

- Loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11), article 63
- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (Loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01), articles 32 et 33
- Ordonnance du 27 novembre 2002 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'instruction publique (Ordonnance d'organisation INS, OO INS ; RSB 152 221 181), article 12
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (Ordonnance d'organisation TTE, OO TTE ; RSB 152 221 191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

## **3 Description de l'affaire**

### **3.1 Rappel**

#### **3.1.1 Cliniques de médecine dentaire**

Les cliniques de médecine dentaire de l'Université de Berne et leurs effectifs comptant quelque 300 personnes forment depuis bientôt 100 ans des étudiants et étudiantes en médecine dentaire, et font figure de centre renommé au niveau national et international en matière d'enseignement, de recherche et de traitement. Elles dispensent une formation complète sur le plan théorique et pratique dans tous les domaines relevant de leur discipline. Les cliniques dentaires sont en outre un acteur important en matière de formation postgrade en médecine dentaire.

Elles sont aujourd'hui organisées en cinq cliniques spécialisées (clinique de médecine dentaire, de médecine dentaire préventive et pédiatrique, clinique de chirurgie orale et de stoma-

tologie, clinique de médecine dentaire reconstructive et de gérodontologie, clinique de parodontologie et clinique d'orthodontie) et s'occupent transversalement de différentes tâches fondamentales d'enseignement et de recherche.

Les cliniques dentaires ont connu ces dernières années un développement très réjouissant. Elles ont augmenté leur capacité d'accueil d'étudiants et étudiantes de 13 pour cent depuis 2005, leurs effectifs de 19 pour cent et le nombre de patients et patientes de 30 pour cent.



### 3.1.2 Situation du bâtiment

Le bâtiment de la Freiburgstrasse 7 a été construit sur le site de l'Ile entre 1953 et 1954 et est un objet digne de protection, ce qui interdit sa démolition. En 1963, le bâtiment d'origine a été surélevé d'un étage. Entre 1992 et 1996 une annexe a été ajoutée côté cour. Cette dernière devra être déconstruite d'ici à 2030 conformément au contrat d'infrastructure relatif au plan de quartier du site de l'Ile III conclu entre la Ville de Berne et le propriétaire foncier (canton de Berne et Fondation de l'Hôpital de l'Ile). En médecine dentaire, outre l'augmentation des prestations, l'évolution vers le tout numérique entraîne un besoin accru en place. Ce besoin accru requiert plus d'espace par fauteuil dentaire, mais aussi l'installation de postes informatiques, de scanners intraoraux ainsi que l'équipement des cabinets dentaires pour la saisie des données numériques. De l'espace supplémentaire est aussi nécessaire pour les scanners numériques reliés aux machines de fraisage. Le nombre de fauteuils dentaires a un impact direct sur le nombre de places de formation en médecine dentaire.

Les cliniques de médecine dentaire arrivent de plus en plus à leurs limites en termes d'espace. A moyen terme, un nouveau bâtiment sera nécessaire pour les abriter. A l'heure actuelle, on part du principe qu'il sera disponible sur le site de l'Ile en 2030 environ.

Pour remédier au problème de locaux jusqu'au nouvel emménagement et exploiter les synergies avec d'autres utilisations sur place, l'unité de recherche des cliniques a été transférée fin

août 2019 dans le nouveau bâtiment du Swiss Institute for Translational and Entrepreneurial Medicine (sitem-insel SA) sur le site de l'île (cf. AGC sitem-insel SA 2018.RRGR.507).

Ce déménagement a permis de libérer environ 650 mètres carrés de surface principale utile qui seront utilisées pour couvrir les besoins urgents des unités restant à la Freiburgstrasse 7.

La situation en termes de locaux des départements de traitement et d'enseignement ainsi que des unités administratives peut être considérablement améliorée. Etant donné la nouvelle construction de remplacement prévue, les mesures de transformation nécessaires doivent être aussi simples que possible et limitées à l'essentiel et ce, avec le concours des utilisateurs et utilisatrices.

En septembre et octobre 2019 déjà, les adaptations techniques nécessaires ont été effectuées dans le bâtiment pour un nouvel enseignement en radiologie et en stomatologie. Elles ont été financées à hauteur de 182 000 francs par le crédit-cadre 2018-2020 pour l'entretien des biens-fonds du portefeuille cantonal et pour les dépenses liées aux adaptations spécifiques à l'exploitation (arrêté d'exécution de l'OIC du 18 juin 2019).

### **3.2 Caractéristiques du projet**

Après le déménagement de l'unité de recherche, les infrastructures spécifiques qu'elle utilisait à la Freiburgstrasse 7 doivent être déconstruites et les locaux adaptés à la modification d'utilisation. Y seront aménagés trois unités de traitement supplémentaires, une réception et un espace d'attente, des locaux d'enseignement optimisés et des bureaux dont on a besoin d'urgence. Il faudra dans le même temps réaliser des mesures d'entretien comme le remplacement des vitrages par des vitres de sécurité, la pose de revêtements de sol et des travaux de peinture. Ne seront réalisés que les travaux indispensables à l'utilisation prévue de dix ans jusqu'à l'emménagement dans un nouveau bâtiment. Seules seront également réalisées des adaptations minimales des locaux.

Voici les mesures prévues :

#### Installations techniques

- Déconstruire les installations qui ne sont plus nécessaires
- Raccorder les nouveaux postes de travail au réseau électrique et informatique
- Procéder aux installations électriques et sanitaires pour les nouveaux fauteuils dentaires
- Adapter l'éclairage et l'aération

#### Aménagement intérieur

- Démolir les cloisons devenues inutiles
- Percer de nouvelles portes
- Ouvrir et refermer les revêtements de plafond pour l'installation des fauteuils dentaires
- Compléter ou remplacer des revêtements de sols et de plafond
- Poser des plafonds d'isolation acoustique selon les prescriptions légales
- Réaliser des travaux de plâtrerie et de peinture

#### Dispositifs de protection contre les chutes

- Poser sept nouvelles vitres de sécurité sur les fenêtres du couloir
- Rehausser le garde-corps de l'aile nord au cinquième étage

### 3.3 Etapes et locaux provisoires

Les travaux se dérouleront par étapes sans interruption de l'exploitation. Des locaux provisoires ne sont donc pas nécessaires. Afin que la formation ne soit pas affectée de manière excessive, les travaux devront en majeure partie être réalisés pendant les vacances semestrielles. La définition des étapes s'effectuera en étroite collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices et tiendra compte des besoins des cliniques.

### 3.4 Equipement

L'équipement des locaux réaffectés en appareils et mobilier sera effectué par l'Université de Berne. Les coûts estimés à 660 000 francs sont portés à la charge de son budget global.

### 3.5 Alternatives et conséquences en cas de refus

Le manque de place des départements de traitement, d'enseignement et des unités administratives perdurerait. La poursuite du développement des cliniques dentaires jusqu'à la construction du nouveau bâtiment serait limitée, car dans les domaines de la numérisation, des traitements et de la formation, les optimisations nécessaires de l'exploitation ne pourraient pas être mises en œuvre en l'absence des conditions nécessaires en termes d'espace. Cela irait à l'encontre des objectifs stratégiques du Conseil-exécutif de renforcer le site médical de Berne.

## 4 Répercussions financières, répercussions sur le personnel

### 4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix au 1<sup>er</sup> avril 2019, indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland, 125.0 points

|                                                                    |            |                    |
|--------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|
| Coûts totaux (y compris honoraires, frais accessoires et réserves) | <b>CHF</b> | <b>1 900 000.-</b> |
|--------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|

|                                                                                          |            |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|
| <b>Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP</b> | <b>CHF</b> | <b>1 900 000.-</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|

|                                                                                                            |       |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|
| ./. dépenses déjà approuvées pour l'étude de projet<br>(autorisation de dépenses de l'OIC du 17 juin 2019) | – CHF | 170 000 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|

|                           |            |                    |
|---------------------------|------------|--------------------|
| <b>Crédit à approuver</b> | <b>CHF</b> | <b>1 730 000.-</b> |
|---------------------------|------------|--------------------|

Le présent crédit inclut des réserves à hauteur de 13 pour cent, conformément à la pratique usuelle pour les projets de réfection.

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

### 4.2 Financement

Les dépenses sont inscrites au budget 2019 et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté.

#### **4.3 Répercussions sur le personnel et coûts induits**

Ce projet n'a pas de répercussions en termes de personnel et n'entraîne pas de coûts induits.

#### **4.4 Informations sur les investissements préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements**

Les coûts totaux de 1 900 000 francs concernent des investissements préservant la valeur de 1 670 000 francs et des investissements générant une plus-value de 230 000 francs.

La durée d'utilisation des investissements attribués à la classe d'immobilisations « Enseignement, formation » (CHF 1 900 000) est de dix ans, il en résulte des charges d'amortissement annuelles de 190 000 francs. En raison de l'emménagement prévu dans un nouveau bâtiment, il s'agit d'une durée d'amortissement raccourcie.

Le déménagement de l'unité de recherche et l'abandon de l'infrastructure correspondante entraînent des charges d'amortissement extraordinaires d'environ 1 415 000 francs.

#### **Calendrier**

|                                   |                            |
|-----------------------------------|----------------------------|
| Etude de projet et appel d'offres | Juillet 2019 à mars 2020   |
| Travaux préparatoires             | Avril à juin 2020          |
| Réalisation                       | Juin 2020 à septembre 2021 |

#### **5 Proposition**

Pour les motifs exposés, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Pièces jointes

- Projet d'arrêté

Annexe supplémentaire à l'attention de la commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)

- Devis